

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 484

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191182

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Conservatoire - Convention de partenariat avec l'association Deltamax- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELMÉ, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 484

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191182

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Conservatoire - Convention de partenariat avec l'association Deltamax- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Conservatoire Massenet, Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), a pour missions d'assurer l'initiation et la formation spécialisée en théâtre, musique et danse. Ses cursus peuvent conduire à une pratique artistique personnelle autonome ou à l'engagement dans une voie professionnelle.

La salle du PAX est gérée par l'association Deltamax qui a pour missions principales la diffusion de spectacles, le soutien et l'accompagnement aux pratiques artistiques, l'action culturelle envers les publics écartés et les scolaires, la médiation, l'information et la communication, l'ancrage territorial et la mise en réseau.

□ **Motivation et Opportunité :**

Après trois saisons d'activité, l'équipe de Deltamax souhaite consolider les actions menées au Pax et développer ses champs d'activités et ses partenariats.

Le Conservatoire souhaite proposer aux élèves un coaching et un encadrement artistique.

Au regard des champs d'intervention et des domaines de compétences de chacune des entités, l'association Deltamax et le Conservatoire élaborent une convention de coopération dans le domaine de la formation et de l'accompagnement artistique des élèves du Conservatoire.

□ **Contenu :**

La convention a pour but de définir les apports des deux parties dans le cadre d'une coopération pédagogique (échanges de compétences et actions culturelles) ainsi qu'un appui logistique réciproque.

Aspects pédagogiques et techniques

Apport de Deltamax :

Le volume horaire de base pour les interventions de Deltamax est de 27 heures pour la durée de la convention.

Deltamax s'engage à :

- apporter aux élèves un enseignement, une pratique, concernant l'environnement professionnel, notamment un coaching projet,
- assurer un coaching artistique par l'intermédiaire d'un membre de l'équipe du PAX qui assurera cet accompagnement,
- assurer des répétitions encadrées et à mettre à disposition son matériel et ses locaux,
- accueillir des résidences scéniques au sein de ses locaux.

Apport du Conservatoire :

Le volume horaire de base pour les interventions du Conservatoire est de 27 heures pour la durée de la convention..

Le Conservatoire assurera, par l'intermédiaire des enseignants un apprentissage technique dans les domaines suivants :

- technique vocale et chant / coaching vocal : travail technique, d'harmonie vocale, travail amplifié. Le Conservatoire s'engage à mettre à disposition un professeur du Conservatoire,
- les différents enseignements possibles au niveau du département Musiques Actuelles du Conservatoire, autre que la voix (guitare, batterie, basse, piano-claviers, arrangement, MAO) seront rendus possibles par la disponibilité des enseignants référents dans chaque spécialité.

Il est possible, pour les artistes qui le désirent, d'intégrer des cours collectifs, notamment les cours théoriques dispensés par les départements Musiques Actuelles et Jazz.

La valorisation des apports du Conservatoire s'établit à 1505 € (Valorisation du temps de travail des enseignants en musique actuelle).

Aspects logistiques, communication

Apport de Deltamax :

- un prix partenaire sur la location de la salle (300€HT),
- la présence du logo de la Ville et du Conservatoire sur les supports de communication (programmes...) où il est question de ce projet.

Apport du Conservatoire :

Le Conservatoire s'engage à mettre à disposition des salles de répétitions équipées à la Bobine, dans la limite des disponibilités et sous réserve que Deltamax ait souscrit un contrat d'assurance de ses biens de sorte que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée en cas de dommage.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la présente convention entre la Ville de Saint-Etienne (pour le Conservatoire) et l'association Deltamax, qui gère le PAX,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE